

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 18 octobre 2024****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2024

Affichée le : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

Pouvoirs : 7

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

25 octobre 2024

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

Absents représentés

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. François RAMPON Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Mme Virginie GRANTE Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Claudine MORVAN

M. Rodolphe MIET Pouvoir à M. Julien DOLFI

Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Virginie GRANTE

Mme Claudine MULLER Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-10-12

**OBJET : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA CCVO3F DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
REPRISE D'UNE PORTION DU CHEMIN DE HALAGE.**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°2024-06-07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts en date du 28 juin 2024 octroyant à la commune de L'Isle-Adam un fond de concours.

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F) favorise dans le cadre de son programme de développement touristique du territoire, par le biais d'un fonds de concours, les projets d'aménagement en bord d'Oise de ses communes membres.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam a pour projet une reprise partielle du chemin de halage, le long de l'Oise, dans la section comprise entre la statue "Esquisse de la première danse" et l'écluse VNF. Cette portion, longue de 185m environ, assure la jonction entre une section déjà rénovée il y a quelques années et le chemin de halage en pleine terre après l'écluse.

Considérant que l'objectif du projet est de rendre plus agréable et accessible la circulation piétonne en retirant le revêtement actuel tout en conservant les bordures en granit existantes, d'installer un film géotextile pour préserver le nouveau matériau dans le temps, et de couler une grave naturelle perméable compactée afin de retrouver une finition plane et esthétique, sans étanchéifier le sol.

Considérant que les travaux étant éligibles au fonds de concours, la Ville sollicite auprès de la CCVO3F une aide financière à la hauteur de 50% du montant du projet soit 13 328 euros.

Considérant que le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 V. 2, prévoyant la possibilité de versement de fonds de concours entre la communauté de communes et ses communes membres après accords concordants et le conseil communautaire de la CCVO3F ayant délibéré le 28 juin 2024.

Après avis de la Commission des Finances en date du 8 octobre 2024.
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **sollicite** le versement par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts, du fonds de concours pour l'opération de reprise d'une portion du Chemin de Halage pour un montant de 13 328€.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires au versement de ce fonds de concours.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT